

# COMMUNE DE ROTT

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(PUBLIÉES LE 23 JANVIER 2018)

### SEANCE DU 22 JANVIER 2018

---

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de ROTT, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Mme CONUECAR Brigitte, Maire*

Membres présents : CONUECAR B., STROHL C., ORTH S., BUCHI A., HEIL R., HEIMLICH T.,  
LEICHTNAM C., ROEGLER G., WUST Gr.

Membres absents excusés : BURG M., OTT C.

#### **Délibération 2018-001 : Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

**Exposé des motifs** : Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et

d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

*Vu le Code Général des collectivités locales,*

*Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017*

*Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;*

*Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin décide :*

- *d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :*
  - *les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;*
  - *les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;*
  - *les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante*
- *de charger Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération*

**Délibération 2018-002 : Accord de principe pour la mise en place de parkings par marquage sur la chaussée selon les plans proposés par les services du Conseil Départemental**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude menée par M. Schneider, responsable de l'Unité Territoriale du Conseil Départemental de Wissembourg, sur l'implantation de places de stationnements dans la rue Principale. Lors du dernier Conseil Municipal en date du 17 novembre 2017, il a présenté le projet. Madame le Maire propose une phase test avec un marquage au sol provisoire.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide, avec 8 voix pour et 1 voix contre :*

- *de créer des places de stationnement à l'aide d'un marquage au sol provisoire, rue Principale.*

**Délibération 2018-003 : Avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale, proposé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau au Conseil Municipal :

Cet avenant a pour objet de modifier l'article 2 de la convention de gestion du service public de fourrière animale conclue le 11 mars 2013 entre la Communauté de communes de la Région de Haguenau, la SPA et la commune de Rott, fixant son échéance au 31 décembre 2017.

Cet avenant prolongera la durée de cette convention d'un an, jusqu'au 31 décembre 2018.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide, à l'unanimité :*

- *d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant à la convention tripartite.*

**Délibération 2018-004 : Location du Dépôt de pain**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Yves CONRATH pour l'entité « Le Caprice des Délices », de son souhait de reprendre le dépôt de pains, situé au 41 rue Principale à ROTT, à partir du 6 février 2018 pour la vente de pains et viennoiseries.

*Le Conseil Municipal après délibération, décide, à l'unanimité :*

- *de donner un avis favorable à cette demande,*
- *d'autoriser l'ouverture du dépôt de pains à partir du 6 février 2018,*

- *décide la location gracieuse de ce local situé 41 rue Principale, du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2018,*
- *de revoir le montant de la location courant septembre pour janvier 2019,*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de location.*

**Délibération 2018-005 : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant vote du Budget 2018**

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités

« Jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2017 s'élève à 143 291,00 €.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide, à l'unanimité :*

- *d'autoriser Madame le Maire à réaliser les dépenses d'investissement à hauteur de 35 822,75 € avant le vote du budget 2018. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.*

**Délibération 2018-006 : Acquisition d'un tracteur**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord de principe pour l'acquisition d'un tracteur, émis lors du dernier Conseil Municipal en date du 17 novembre 2017 sous les points divers. Elle leur soumet les devis de différentes sociétés.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide, avec 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :*

- *de retenir la société HAAG SAS, 21 rue de la Gare, 68600 VOLGELSHEIM pour l'acquisition d'un tracteur à hauteur de 40 200,00 € HT.*
- *de prévoir au budget 2018 le financement par prêt à taux zéro auprès de John Deere Financial.*

**Divers :**

- Fibre
- Aménagement de sécurité : école élémentaire
- Toiture église
- Concours fleurissement non renouvelé

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 30.**